



AIDER LES AGRICULTEURS À AMÉLIORER LEUR RENTABILITÉ

Le Programme de paiements anticipés

EN QUOI CONSISTE LE PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS?

Il s'agit d'un programme
d'avances de fonds
pour les agriculteurs.



LES AVANCES DE FONDS
SONT ADMINISTRÉES PAR
40 ORGANISATIONS DE
PRODUCTEURS AU CANADA.

QUELS EN SONT LES AVANTAGES?

- Recevoir jusqu'à 400 000 \$, selon la valeur de votre produit agricole.
 - ▶ Les intérêts sur la première tranche de 100 000 \$ sont payés par le gouvernement du Canada.
 - ▶ Faible taux d'intérêt applicable aux 300 000 \$ restants.
- Rembourser à mesure que vous vendez vos produits (18 à 24 mois pour rembourser la totalité de l'avance).
- Commercialiser vos produits lorsque les prix sont le plus avantageux.



Pour obtenir d'autres précisions sur le Programme de paiements anticipés ou la façon de présenter une demande d'avance de fonds, consultez le site Web www.agr.gc.ca/PPA ou appelez-nous au numéro sans frais **1-866-367-8506**.